DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

(*De nos correspondants particuliers*)

COUPABLE NÉGLIGENCE

Arras, 12 janvier.

Le fait suivant a causé ici une certaine émotion.

Une dame R..., habitant Arras, a son fils à Paris. Celui-ci, malade, entre à l'hôpital de la Pitié. De son lit d'hôpital, il écrit régulièrement à sa mère pour la tenir au courant de sa santé.

Cependant, vers la fin de décembre, les lettres cessent, la mère s'alarme de ce silence.

Le fils se réserve sans doute pour les écrire à l'occasion de la nouvelle année; elle, de son côté, lui écrit le 31 décembre une lettre à laquelle elle joint un mandat de dix francs.

Vain espoir : le 1er janvier, rien; le 2, rien encore; le 3, enfin, n'y tenant plus, la pauvre femme prend le train. C'est le soir, elle arrive dans la capitale par une nuit glacée.

Elle court à l'hôpital de la Pitié : les portes sont closes, on n'ouvre qu'à l'heure réglementaire; il faut attendre. Enfin l'heure arrive. La malheureuse femme entre dans l'hôpital. Elle s'adresse au premier infirmier qu'elle rencontre.

Ce n'était que trop vrai. Son fils était mort depuis plus de dix jours, enterré à Paris dans la fosse commune, alors qu'il avait des parents à quelques kilomètres delà, alors que sa mère à Arras, se fut saignée aux quatre veines pour ramener le corps ici et l'avoir près d'elle afin d'aller prier chaque jour sur sa tombe.

De l'aggravation de la maladie, de la mort, de l'inhumation, personne n'avait pris la peine de l'aviser.

Notez qu'on devait connaître son adresse, elle la mettait sur l'enveloppe de toutes ses lettres, et l'une de ses lettres, la dernière qu'elle eût écrite à son fils, était encore chez le concierge de l'hôpital à son arrivée à Paris.

Ces faits sont absolument désolants.

UN MARIN MORT DE FROID

Dunkerque, 12 janvier.

Hier, vers 7 heures du soir, un marin anglais faisant partie de l'équipage du vapeur *Dartmoon*, passait sur la Délandre, *Don de Dieu*, pour regagner son bord, quand il tomba par suite de son état d'ivresse des plus prononcés. Ses camarades s'efforcèrent vainement de le reconduire à son bord.

Ce matin, vers 1 heure, le batelier Papepay alla secouer le marin, qui paraissait endormi, mais il constata avec stupeur qu'il avait cessé de vivre.

Le commissaire de police fut aussitôt appelé ainsi qu'un médecin.

Tous les soins que ce dernier prodigua au marin furent inutiles.

Il avait succombé, pense-t-on, à une congestion cérébrale, produite par l'abus de l'alcool.

Ce marin est un nommé Robert Mangdi, âgé de 42 ans, originaire d'Ecosse.

L'inhumation aura lieu demain avec le rite anglican.

BRULÉE PAR LE PÉTROLE

Bourbourg, 12 janvier.

Un épouvantable accident, dû malheureusement à l'imprudence, — trop commune, hélas! — de la victime, s'est produit hier à Bourbourg.

Mme Alfred Debeire, née Decool, rentrait chez elle de sa journée, lorsque voulant aviver le feu qui était sur le point de s'éteindre elle eut la malheureuse idée d'y verser du pétrole, à l'aide d'une bouteille.

A peine le liquide fut-il en contact avec le feu qu'une terrible explosion se produisit.

La malheureuse femme fut renversée sur le plancher, presque asphyxiée. Les enfants assis près du foyer poussèrent des cris déchirants à la vue d'un spectacle aussi terrifiant.

Fort heureusement, en ce moment le père rentra, et avec un sang-froid vraiment admirable, il s'empressa de prendre une couverture et en recouvrit sa femme dont les vêtements avaient pris feu. Sur ces entrefaites, des voisins accoururent, relevèrent la malheureuse et la transportèrent dans sa chambre où on lui prodigua les premiers soins, en attendant l'arrivée d'un médecin mandé en toute hâte. Ce praticien constata d'horribles et profondes brûlures au visage, au cou, à la poitrine et aux bras. L'état de la victime est des plus alarmants, surtout à cause de sa grossesse avancée.

Ce déplorable accident a causé un vif émoi dans toute la population.

Les accidents de cette nature qui pourraient être évités avec un peu de prudence ne sont malheureusement que trop fréquents.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Electeurs Roubaisiens

De 1888 à 1892 le Conseil municipal réactionnaire de M. Julien Lagache a voté la somme de 867,000 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

De 1892 à 1896, c'est-à-dire pendant la même période de temps, le Conseil municipal socialiste a voté pour le même établissement charitable la somme de 1,075,000 francs.

Soit une différence en plus de 208,000 francs.

Electeurs jugez et concluez!...

Un peu de pudeur

M. Henri Deschamps, revenant sur la réunion du 28 décembre, ose déclarer que j'ai parlé de sa *vie privée* dans le discours que j'ai prononcé au théâtre, ce jour là.

Cela est faux, archi-faux et je mets M. Deschamps au défi de citer un seul fait, une seule allusion de ma part sur ce terrain j'ai dit et je répète « qu'il y a assez à dire sur la vie politique du directeur du *Roubaisien* sans qu'il soit besoin de s'occuper de sa vie privée. »

Mais il faut véritablement que M. Deschamps ait perdu la tête pour oser écrire chose semblable. Car, tout en sachant qu'altérer la vérité est pour lui peu de chose, nous estimions au moins que pour le faire il prenait quelques précautions.

Voyons, M. Deschamps, il y avait de vos amis au théâtre le soir de la réunion du 28 décembre. Ceux-là savent que vous mentez quand vous déclarez que j'ai parlé de votre vie privée.

Que vous mentiez pour tromper les ouvriers, je vous comprends, c'est dans votre rôle, mais je ne croyais pas que vous auriez osé pousser « l'imbécilité » jusqu'à vous faire prendre en flagrant délit de mensonge par vos propres amis.

C'est égal, MM. Delescluse, Clarisse et vos autres amis qui étaient à la réunion et qui sont d'honnêtes gens — je le crois — doivent avoir une piètre opinion de vous, M. Deschamps.

Si ce n'est pas pour nous, c'est au moins pour eux que vous auriez dû avoir un peu plus de pudeur et ne pas mentir aussi cyniquement que vous l'avez fait.

Vous êtes à plaindre, M. Deschamps.

A force de travestir les faits vous avez complètement perdu la notion du « vrai ».

L. BAILLEUL.

Un jupon de carnaval

Elle est vraie, lecteurs, la petite histoire qu'en quelques lignes je vais conter. Un vieux mécanicien, B. P..., âgé de 62 ans, pas beau, je vous l'assure, avait su, il y a quelques mois, faire partager le modeste logis qu'il habite rue de Fontenoy, par une charmante et plantureuse jeune fille, bobineuse, âgée de 23 printemps.

Comment parvint-il à fasciner la belle Justine? Je ne le sais et ne veux pas me creuser la tête pour vous l'expliquer, car ça me serait impossible. Pourtant, plus heureux que le Faust de l'opéra, il ne eût pas pour plaire à sa Marguerite vendre son âme au diable afin de redevenir jeune. Non, Justine accepta malgré ses ans et sa barbe grise.

Mais cet hyménée (?) ne devait guère durer longtemps. Mercredi matin, B. P. constata avec chagrin — nous le supposons du moins — que sa pigeonne était envolée. Et l'infidèle était partie en emportant divers objets de lingerie et... un superbe jupon rouge.

Furieux de cette fuite et du vol dont il avait été victime, Faust... non, B. P., est allé déposer une plainte à M. Villon, commissaire de police de la rue St-Vincent de Paul. Comme ce magistrat lui faisait remarquer qu'il était invraisemblable que le jupon rouge lui appartînt — les hommes n'en portant pas d'habitude — B. P. répondit d'un air des plus graves que le jupon volé était le costume dont, chaque année, il se servait au carnaval pour se déguiser..

Une enquête fut ouverte. Elle apprit que les objets volés, représentant une valeur de quinze francs environ, avaient été déposés au Mont-de-Piété par Justine. Elle a été arrêtée.

Je suis sûr qu'il y aura des lecteurs qui diront que B... P... a été un ingrat de faire arrêter « sa Justine ».

Mais voilà, elle lui avait volé « son jupon ».

Enterrement civil

Mardi prochain, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, aura lieu l'enterrement civil de Valella Wartel, décédé à l'âge de 1 an.

Réunion à la maison mortuaire, rue Ste-Elisabeth, 10.

Avis aux amateurs

Une belle boîte à musique jouant huit morceaux, complètement neuve, marchant 48 minutes sans arrêt, d'une valeur de 400 francs sera jouée aux dés le lundi 27 janvier, à l'estaminet du Rénateur tenu par J.-B. Jorion, 26, rue de Lannoy. Les amateurs qui voudraient gagner cette belle musique peuvent se procurer des billets chez M. Du ardin, cabaretier, Grand'Place, au Plat-d'Or. Le prix du billet est de 10 centimes.

Exploits d'ivrogne

Dans la nuit de samedi à dimanche, quatre individus entraient vers une heure du matin à l'estaminet Charles Vansteenkiste, rue de Tourcoing, 125. Le cabaretier leur refusa à boire, vu l'heure tardive et leur état d'ébriété.

Cela suffit pour les mettre en fureur et pour que l'un d'eux empoigne même Vansteenkiste par le cou. Les agents de garde au poste du pont Morel furent prévenus. Ils arrivèrent quand les ivrognes avaient déjà pris la fuite. Néanmoins, l'un d'eux Joseph G..., charbonnier, 27 ans, demeurant rue France, a été arrêté. Il a été écroué au dépôt.

Un journalier de 18 ans, François D..., demeurant place du Trichon, à l'estaminet du Carrousel a été arrêté dans des conditions à peu près semblables.

Il se présentait samedi soir, vers 8 heures, à l'estaminet Françoise Meyer, rue Magenta, 26. Il était ainsi complètement ivre. Sur le refus de lui servir à boire, il s'empara d'une chaise et d'un furieux moulinet il brisa la lampe qui était suspendue. La police avertie a procédé à son arrestation.

Combats de Coqs

Dimanche a eu lieu chez Jules Dorge, dit Brise, rue de Tunis, 28, une belle partie de coqs rendage d'une partie engagée chez l'oncle. Dorge a perdu la 1re, gagné la 2e et perdu la 3e. Nombreux paris.

— Une belle partie de coqs a été jouée dimanche, chez Emile Delmarle, rue Beauwaert, 132, contre la société Deboruf, à la « Broche de Bois ». Il y avait une grande assistance. Beaucoup de parieurs. Delmarle a perdu la 1re, la 2e pas décidée et perdu la troisième.

Beaucoup d'animation dimanche chez Alphonse Dussart, cabaretier rue du Trilleul, pour voir jouer la belle partie contre la société du Gros Caillou.

Dussart a perdu la 1re, la 2e pas décidée et gagné la 3e. La partie est nulle. Nombreux paris.

— Un beau 3/5 pour 50 fr. a eu lieu dimanche au Bon Vivant, rue des Champs, contre l'Ours de Tourcoing. Le Bon Vivant a gagné les 3 paires.

Nombreuse assistance. Les paris ont été échangés des deux côtés.

— Aujourd'hui, 13 janvier, grande partie de coqs chez M. Cosment, à l'Abattoir, rue Lacroix, 36, contre Félix Moude, 2/3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. Mise en par à 6 heures.

— Lundi 13 janvier, rendage à l'Enflé de l'intéressante partie 2/3 morts pour 100 francs, contre la société de l'Ours, de Roubaix, les amateurs qui ont assisté à l'attaque jeudi dernier à l'Ours ont pu juger de la valeur des combattants.

L'Enflé a perdu sa partie : il paraît que Coco non content de sa déroute, a fait sonner un peu plus grand, afin de trouver des coqs extra pour donner une bonne raclée à la société de l'Ours ; celle-ci soutiendra cette fois le combat avec ses propres éléments : on y verra battre le fameux gris de M. Louis Caby et le redoutable noir de M. A. Vaissier, si celui-ci perd, il étonnera joliment son propriétaire ; avis aux amateurs de belles parties. Mise au parc à 4 heures précises.

WATTRELOS. — *Un groupe de commerçants.* — Sous cette seule signature, nous avons reçu une lettre de protestation contre l'encaissement, par les huissiers, de billets à ordre ou d'effets de commerce.

Nous n'insérons pas cette protestation parce qu'elle est anonyme. Nous avons exposé maintes fois les raisons qui nous empêchaient d'accueillir des communications ou des protestations non signées. Nos correspondants doivent avoir assez de confiance en nous pour se faire connaître puisque nous les couvrons entièrement..

Cela dit, nous répondrons cependant à la demande de renseignements que contient la protestation en question.

Toute personne a le droit d'encaisser pour le compte d'autrui un mandat de commerce, si elle y est autorisée par le dernier endosseur et les huissiers n'en sont exclus par aucun règlement public.

Cependant, certaines Chambres d'huissiers ont interdit à leurs membres de recouvrement des effets de commerce. Nous ne savons si la Chambre des huissiers du Nord a pris une mesure de ce genre, en tous cas c'est au syndic de cette Chambre dont le siège est à Lille, que nos correspondants peuvent s'adresser pour être plus complètement renseignés.

— *Aux conscrits fils d'étrangers.* — Nous avions donné il y a quelques jours un avis concernant les fils d'étrangers en disant qu'il fallait en attendre la confirmation officielle.

Nous publions aujourd'hui la dépêche que M. le maire de Wattrelos a reçu dans la matinée. Elle dit qu'aux termes de l'instruction ministérielle, les dispositions de l'article 2 paragraphe 30 de la convention franco-belge, sont applicables à tous les jeunes gens nés en France d'un père étranger ne en Belgique, alors même que leur mère serait française.

Ces jeunes gens ne doivent pas être inscrits avant l'âge de 22 ans.

— *A propos des conférences populaires.* — Nous avons dit à cette même place ce que nous pensions des conférences organisées depuis peu de temps à Wattrelos.

Celle de M. Victor Leplat avait attirée un nombre respectable de personnes, devant lesquelles le conférencier a traité cet intéressant sujet : En attendant le médecin.

Nous répétons que les conférences populaires seraient encore plus suivies, si elles étaient faites dans un local municipal, soit dans une salle d'école ou la salle des délibérations à la mairie.

Nous espérons bien que les conseillers municipaux qui ont mandat de défendre les intérêts de la démocratie socialiste de Wattrelos porteront la question devant le conseil à sa prochaine réunion.

FLERS. — *Arrestation pour vagabondage.* — Le nommé Henri-Joseph Ghesquière, âgé de 38 ans, journalier, a été arrêté hier matin, en face de la mairie de Flers, pour vagabondage au moment où il mendiait sur un ton presque menaçant.

Cet individu a été dirigé sur Lille, on le suppose insoumis à la loi militaire.

TOURCOING

Un enfant écrasé

Un enfant de trois ans, Eugène Debaisieux, s'amusaient, rue de Calais, avec son frère aîné, lorsqu'il heurta un pavé et tomba sur la chaussée. Au même moment arrivait un camion appartenant à M. Deschamps, fabricant de fuseaux rue du Brun-Pain ; le domestique n'eut pas le temps de maîtriser son attelage et les roues de la voiture lui passèrent sur le corps du bambin, qui reçut des contusions multiples et eut la jambe droite fracturée.

Tentative de suicide

Le quartier des Phalempins a été le théâtre d'une tentative de suicide accomplie dans des circonstances particulièrement dramatiques. A la suite d'un jugement, M. X... avait été condamné à une forte amende, qu'il n'avait pas payée. Comme on venait saisir son mobilier, X... monta au premier étage et avala le contenu d'une fiole « d'esprit-de-sel ». Le malade, qui a reçu des soins énergiques, est en voie de guérison.

Cela devient intéressant

Depuis quelques jours nous assistons à un curieux spectacle. Opportunistes et cléricaux s'accablent d'invectives plus ou moins grossières et menacent de divulguer des choses qui jusqu'à ce jour ont été soigneusement tenues secrètes.

Nous ne serions pas fâchés de voir s'envenimer la querelle entre ces bons amis les bourgeois, nous apprendrions peut-être ainsi que bien des scandales ont été étouffés après l'intervention de personnages plus ou moins influents.

L'*Avenir*, toujours bien renseigné, ne fera pas mal à son tour d'éclairer sa lanterne.

Clefs trouvées

Le nommé Fidèle Desmarchelier, demeurant rue de la Blanche Porte, 69, a déclaré avoir trouvé samedi dans la rue Neuve de Roubaix, un trousseau de clefs qu'il a déposé au bureau de police.

Ivresse et outrage

Une contravention a été dressée à la charge du nommé Victor Porisse, 44 ans, portefaix, inculpé d'ivresse et outrage envers les agents.

Bon perdu

Le nommé Florent Evrard, rue des Parvenus, 4, a déclaré avoir perdu un bon couleur noir, doublure marron, dans le trajet de la rue St-Jacques à la rue du Brun Pain.

HALLUIN. — *Arrestation d'un expulsé.* — Le nommé T. Dufour, 38 ans, tisserand, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Dufour qui avait été expulsé de France il y a cinq ans, était venu voir sa femme qui habite Halluin et l'avait engagé à reprendre la vie commune.

Il sera transféré à Lille aujourd'hui.

Pour les grévistes. — Nous avons reçus pour les grévistes d'Halluin :

Liste 210 remise par un marchand d'images, 5 fr. 50. — Liste 115, pour la lutte contre les patrons, 4 fr. — Liste 75, par un groupe de tapissiers, 4e versement, 7 f. 75. — Liste 109, remise par le citoyen Harel, 2 fr. 35.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Halluin, 12 janvier.

L'entrevue qui a eu lieu samedi soir chez M. Defretin n'a donné aucun résultat. Les réclamations des ouvriers ont été fermement soutenues par les délégués qui avaient eu mission de conclure une entente pouvant satisfaire tous les ouvriers en grève.

M. Defretin s'est refusé à accepter les propositions de ses tisserands que toutefois il ne peut pas trouver exagérées, il veut s'en tenir aux concessions qu'il prétend avoir faites.

Comme nous l'avons dit hier, les ouvriers n'ont pas cru devoir accepter un tarif avantageux pour les uns et préjudiciable pour les autres.

On ignore si une entrevue doit avoir lieu aujourd'hui, en tout cas la situation n'est pas plus avancée maintenant qu'il y a quelques jours et l'on ne prévoit pas encore la fin de la grève à l'établissement Defretin.

La courtoisie voyage toujours... Ce singulier personnage a, paraît-il, donné l'ordre à ses employés de ne plus recevoir les délégués et de répondre invariablement : M. Gratry n'y est pas.

Les ouvriers semblent disposés à ne plus se rendre à la fabrique avant d'y avoir été invités par M. Gratry; il est donc probable que la grève durera encore longtemps à cet établissement.

Les quêtes faites vendredi soir et samedi dans les fabriques d'Halluin ont produit la somme de 901 fr. 10.

Les grévistes continuent à recevoir des secours de toutes parts et la caisse de la grève est à même de pourvoir aux besoins de ceux qui se trouvent dans la nécessité de se faire secourir.

LILLE

Les Hospices de Lille

Ordre et Discipline

Les vieillards et incurables se lèvent, savoir :

Du 15 avril au 14 septembre, à 6 heures du matin ; à 7 heures, du 15 septembre au 14 avril.

Dès 6 heures moins le quart du soir ils peuvent se coucher.

Les vieillards et incurables des deux sexes sortent savoir : les dimanche, lundi et jeudi de chaque semaine, dès 7 heures du matin jusqu'à 8 heures 1/4 du soir.

On peut visiter tous les jours, les malades mais seulement dès qu'ils sont en danger de mort et pour peu que l'Administration ait la bienveillance de prévenir la famille à temps.

Il est interdit aux administrés de conserver autres choses sur eux qu'une montre, une épingle, une bague, et une paire de boucles d'oreilles.

Les autres choses leur sont enlevées et remises à l'administration.

Il est interdit aux visiteurs et administrés d'introduire des comestibles ou des liquides

Il peut être accordé des sorties particulières et des absences, mais seulement dans des cas exceptionnels laissés à l'appréciation de l'administrateur surveillant, sur le rapport de l'Econome.

A ce sujet, hâtons-nous de dire en passant, qu'il y aplace pour l'abus. Il ne convient pas toujours à l'Econome d'accorder des permissions aux administrés. Homme comme tout le monde, il peut se livrer à des rancunes et à la fantaisie ; nous le démontrerons plus tard.

Enfin nous en arrivons à l'article des pénalités, le fameux article 194.

L'absence, sans autorisation, d'une nuit est punie d'un mois de privation de sortie; deux nuits d'absence, c'est deux mois de privation de sortie; trois nuits, trois mois; quatre nuits, quatre mois ; au delà de quatre nuits, l'absent peut encourir l'exclusion de l'Hospice.

En cas de récidive dans les douze mois, à partir d'une première condamnation, les absences de la nuit constituent peine double: une nuit, deux mois et ainsi de suite jusqu'à quatre nuits qui entraînent l'exclusion.

En cas de récidive, l'absence pendant une nuit vaut quatre mois de privation de sorties; deux nuits, six mois; au-delà de ceux nuits, exclusion.

En cas de troisième récidive, l'absence pendant une nuit vaut six mois de privation de sorties; au-dela d'une nuit, exclusion.

En cas de quatrième récidive, l'absence pendant une nuit vaut l'exclusion pure et simple de l'Hospice.

Il est certain que, déjà, dès la troisième récidive, l'administré en faute se garde bien de retourner à l'hospice pour ne pas être dans le cas de rester privé de sortie pendant six mois.

Les injures graves et voies de fait envers les aumôniers, les sœurs hospitalières ou les employés, rendent le délinquant passible, savoir:

Pour la première fois, de trois mois de privation de sortie.

A la deuxième récidive, dans l'année, exclusion.

L'entrée postérieure à l'heure réglementaire et antérieure à la fermeture de l'établissement entraînera la privation d'une sortie.

Pour cette contravention, comme pour toutes celles dont l'indication suit, chaque récidive donnera lieu à une punition qui sera, chaque fois, le double de la dernière punition infligée.

La sortie sans permission, privation de deux sorties.

La sortie sans permission, étant consigné vaut la privation de quatre sorties après l'accomplissement de la consigne. La désobéissance ou l'insubordination ; les propos obscènes ou injurieux adressés aux administrés ; les voies de fait légères privations de une une à quatre sorties selon la gravité du cas.

Introduction de boissons alcooliques dans l'Hospice privation de deux sorties.

L'emport ou la tentative d'emporter du pain, des comestibles, des morceaux de drap, d'étoffer de toiles, etc. ou quelque autre objet de minime valeur appartenant à l'établissement ou aux administrés, privation d'une à quatre sorties. En cas de récidive ou de détournements plus importants, le délinquant sera déféré à la justice.

Les causeries à la chapelle ou partout ailleurs, lorsque le silence est prescrit, privation d'une sortie.

Les besoins, satisfaits hors des locaux à ce destinés, privation d'une sortie.

La négligeance apportée dans l'exécution d'un service commandé, privation d'une sortie.

Privation d'une sortie également à l'administré valide qui refuse de se rendre dans les ateliers,

L'inconduite notoire, soit dans l'établissement, soit au dehors, sera une cause de renvoi de l'administré à la suite d'un rapport de l'Administrateur-surveillant.

Tel est le code pénal spécial à l'Hospice-Général.

On remarquera que ce code est dur dans bien des cas et mérite encore de sérieuses modifications.

Nous nous trompons peut-être, mais nous le croyons impraticable sur de nombreux points et nous ne serions pas surpris d'apprendre que ce règlement n'est jamais appliqué dans toute sa rigueur.

Nous reviendrons du reste sur cette question des peines disciplinaires.

H. G.

Une Victime du Travail

Nous avons relaté un accident arrivé à un ouvrier de la filature Faucheux rue des Stations. Cet ouvrier qui était tombé d'une hauteur de cinq mètres en bas d'un camion chargé avait été transporté chez lui dans un état lamentable.

Le malheureux qui se nomme Bruneau est mort hier matin des suites de ses blessures. Il laisse une famille désolée qui perd ainsi son meilleur soutien.

Les Vieux-Ménages

Des lettres et des réclamations verbales nous arrivent sans cesse de cet établissement hospitalier.

C'est curieux parmi tous ils nous supplient de ne pas publier leurs noms.

Soyez tranquilles, braves gens, vos noms ne seront pas publiés et vos lettres seront détruites.

La terreur règne donc dans cet hospice que nous considérions comme le paradis des maisons hospitalières ?

Il paraît que oui, depuis que M. Maquart en est l'administrateur.

On se plaint surtout de la mauvaise nourriture ; il y a des vieillards qui se plaignent de manger trop de saucisses ; d'autres trouvent que la femme du cuisinier fait trop la gouvernante et beaucoup se disent : Ah! si M. le Maire en avait connaissance!

Tous réclament une enquête.

Une grand'mère est venue nous affirmer que le jour de la Pentecôte, ils ont eu un *œuf* pour leur dîner.

Il n'y a qu'une enquête qui pourrait mettre fin à ces potins.

Pourquoi ne le ferait-on pas ?

Mais aussi, il ne faut pas une enquête pour rire ; il faut que les vieillards soient interrogés séparément, en l'absence de l'Administrateur et de l'Econome.

On nous certifient que les enquêteurs nous en apprendront de belles.

UN MOT SUR LE GAZ

On allume présentement à 5 h. 1/2, mais déjà il y a une heure que l'on se heurte dans les couloirs, tant il y fait noir ; on se cogne contre les bancs, on marche en traînant les pieds et lorsque l'on entend quelqu'un on est obligé de crier : Casse-cou !

La rentrée est à 8 heures ; on sonne l'extinction des feux à 7 h. 40.

De sorte qu'il fait nuit noire dans la maison lorsque les vieux rentrent à l'heure réglementaire.

Ils regagnent leurs chambres comme ils peuvent ; s'ils tombent dans les marches des escaliers ou s'ils se rompent le cou tant pis pour eux !

Il est vrai que sachant cela la grande majorité des vieillards rentrent à sept heures et demie.

Sage précaution!

Pourquoi ne laisse-t-on pas le gaz allumé jusqu'à l'heure réglementaire de la rentrée ?

Cette plainte nous est parvenue la nuit de Noël.

Faculté des Lettres

Lundi 13 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, salle de Géographie (1er étage) de la Faculté des Lettres, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours public municipal de géographie industrielle et commerciale de M. Cons : La France de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Victime de la compagnie des tramvvays

Samedi, on a trouvé pendu dans une maison inhabitée, rue de Wazemmes, 54, le sieur Arthar Gogniaux, 40 ans, journalier, rue d'Artois, 82.

Le docteur Boutry, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès.

Gogniaux, qui était employé à la compagnie des tramways, avait été renvoyé il y a quinze jours sous un prétexte futile, et le malheureux, depuis cette date, se trouvant sans ressources, avait complètement perdu la tête.

Accidents

Samedi soir, vers 5 heures, M. Arthur Flament, 20 ans, chaudronnier, rue de Wazemmes, 4, travaillait chez M. Villette, même rue, a reçu dans l'œil gauche un éclat d'acier qui l'a blessé assez grièvement.

— Le même soir, vers neuf heures, Mlle Victorine Baelde, 32 ans, servante chez M. Six, cabaretier, rue de Roubaix, 2, est tombée dans la cave de la maison et s'est fait d'assez fortes contusions,

Elle a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur.

Arrestations

Dans la journée d'hier la police a opéré les arrestations suivantes :

— Auguste Malderez, 50 ans, mouleur, pour vagabondage et mendicité

— Pierre Van de Ven, 16 ans, garde de machine, cour Sommerlinck, 6, pour mendicité.

— Céline Carpentier, femme Dugardin, 28 ans, journalière et François Baresse, 28 ans, rattacheur, rue de Bailleul, 27, pour vol et complicité de différents objets dans un garni.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

RÉUNION TUMULTUEUSE

A WAHAGNIES

Succès du Parti ouvrier

Le canton de Pont-à-Marcq commence à être sérieusement entamé par la propagande socialiste.

Il y a quelques mois c'est à Fretin que nos amis Ragheboom et G. Devernay portaient la bonne parole socialiste ; hier soir c'est à Wahagnies que nos camarades Growin et H. Ghesquière jetaient la semence — semence qui germera — des idées de justice et d'égalité sociale.

Notre ami H. Ghesquière est arrivé à Libercourt à heures 1/4; il était attendu à la gare par les citoyens Growin et Lemarre ainsi que par d'autres camarades, d'où il fut accompagné par eux jusqu'à Wahagnies

Cette commune, à une demi-heure de la gare de Libercourt, se compose d'un millier environ d'habitants.

Elle a pour maire un nommé M. Marquant qui s'est fait tristement distingué par sa déplorable attitude

Arrivons au fait.

En traversant le village, nos dévoués propagandistes devinrent l'objet de la curiosité publique : on les prenait ni plus ni moins pour des brigands et des envahisseurs.

Durant toute l'après-midi des conciliabules se sont tenus chez les gros bonnets.

Des gendarmes se promenaient à la porte de l'estaminet Lemarre-Butin où devait se faire la réunion publique.

Nos amis étaient en train de dîner paisiblement lorsque le tambour battit au loin : c'était le rappel.

Qu'y avait-il donc ?

Le village allait-il être envahi par les eshortes étrangères que l'on battait ainsi le rappel ? Les Prussiens étaient-ils aux portes de Wahagnies ?

Quelque temps après, il passa près du cabaret Lemarre-Butin, un étrange cortège : des femmes, des enfants, quelques jeunes gens se promenaient avec un tambour, un clairon et un accordéon que jouaient des jeunes gens : il y avait même paraît il, des hommes déguisés en femmes; quelques marmots faisaient danser un mannequin et dans cette manifestation burlesque figurait, nous a-t-on dit, M. le maire lui-même.

En passant et repassant devant le cabaret, nos étranges manifestants, protégés ostensiblement par les gendarmes, poussaient des cris incohérents.

Il aurait semblé tout d'abord que c'était la kermesse : il est certain, du reste, que les cabaretiers n'ont jamais vendu autant de bière qu'hier après-midi.

Nous sommes sûrs que ces commerçants voudraient bien que cela se renouvelât souvent et nous aussi. Car il faut que le socialisme trouble singulièrement l'esprit de nos gros légumes de l'opportunisme et de la réaction pour qu'ils aient ainsi ameuté le village contre deux pauvres socialistes.

La conférence eut lieu quand même : elle s'ouvrit à 5 heures 1/2 sous la présidence du citoyen Lemarre avec les citoyens Diévart et Defretin comme assesseurs.

L'estaminet, simplement orné, était comble.

Seulement il y avait bon nombre d'individus, parmi lesquels on remarquait le célèbre maire, qui étaient venus pour faire du boucan.

Malgré les interruptions les citoyens H. Ghesquière et Growin sont parvenus à expliquer avec une éloquence remarquables les doctrines du Parti ouvrier.

Nous avons remarqué, parmi nos adversaires politiques, des ouvriers qui se sont laissés entraîner par une influence quelconque, que nous préférons ne pas vouloir rechercher, mais nous sommes certains que ces ouvriers reviendront de leur erreur et ne tarderont pas à venir grossir les rangs du parti socialiste.

Bien des gens sérieux et honnêtes se sont gardés d'assister à la réunion parce qu'ils craignaient une bagarre, des troubles qui ne se sont du reste pas produits grâce à l'attitude calme et digne de nos amis qui se sont refusés à répondre aux provocateurs.

Néanmoins, dans le village, tout le monde s'accorde à dire que le maire a agi avec la plus grande maladresse et comme un vulgaire perturbateur de l'ordre et que c'est bien de sa faute si Wahagnies passe un jour pour un pays de sauvages.

Notre ami H. Ghesquière qui, sur la demande d'un bon nombre de citoyens, a promis de retourner à Wahagnies, peut être sûr que cette fois il sera bien accueilli par la population tout entière : il a trop bien prouvé que les socialistes ne sont pas des pillards ni des partageux, mais qu'ils veulent au contraire un monde où il y aura place pour tous les déshérités au soleil et au bien-être social.

Nous voulons réaliser cette parole évangélique : Qui ne veut pas travailler ne doit pas manger.

Pour organiser cette manifestation contre les socialistes, les bourgeois opportunistes et cléricaux se sont entendus ensemble.

Voilà les gens qui ont sans cesse le mot de liberté à la bouche.

Liberté pour eux... mais pas pour les autres.

C'est grâce au citoyen Lamarre que nos amis ont pu faire une conférence à Wahagnies, car partout on leur avait refusé les salles.

Est-ce par peur du socialisme ou par pression du maire ?

En tous cas nos amis retourneront à Wahagnies et grâce à leur propagande active et énergique, le canton de Pont-à-Marcq sera bientôt conquis par le Parti ouvrier.

Bonne journée pour le socialisme.

M. le maire : vous avez mal employé votre temps ; vous avez travaillé pour nos idées.

Aussi nous vous pardonnons de grand cœur et nous vous disons : Merci et... à bientôt!

Six pour Cent de Rente LA BANQUE DE CRÉDIT DU VAR, 17, rue de l'Arsenal, à Toulon, par l'importance des opérations immobilières, commerciales, grands travaux publics, etc., qu'elle traite, est en mesure de payer jusqu'à *Six pour Cent* 6 pour 0/0 d'intérêt, suivant délai, aux personnes qui ont chez elle des dépôts en compte-rendu.

S'y adresser pour tous renseignements.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 12 janvier 1896. — Claire Dujardin, rue de l'Ouest, 35. — Jeanne Leclercq, rue de la Perche, fort Jean-Bart, 16. — Marie Pieters, rue du Tilleul, c. Vancraynest, 1. — Camille Vernis, rue de l'Ommelet, 16. — Charles Hennebel, rue de Maubeuge, m. Loridan, 14. — Palmyre Debaere, rue de Mouveaux, c. Frère, 14. — Marcel Gralgnon, rue St-Louis, 53. — Marcel Hibon, rue Corneille. — Emile Bossu, rue de Tourcoing, 77. — Fernande Lamblin, rue de Lenze, 37. — Marie Pollet, rue Lacroix, 6.

Décès. — Delmotte, sans vie, rue de Flandre, 64. — Léonard Ladsous, 85 ans, rue de Turenne, 16. — Achille Legrain, 11 ans, rue de Ma Campagne, 14. — Adèle Defossez, 10 mois, rue Bernard, cour Duquennoy, 8. — Velléda Wartel, 1 an, rue Ste-Elisabeth, 10.

Publications de mariages. — Jacques Haas, négociant à Roubaix et Alice Patagay, sans profession à Mulhouse. — Armand Rémy, 19 ans, tisseur au Cateau et Julia Loiseaux, 17 ans, rentreuse au Cateau.

François Peere, débourreur, Roubaix, et Florentine Vanhaeck, bobineuse Estaimpuis. — Georges Duquennoy, 23 ans, sergent-fourrier, Roubaix, et Maria Margalet, 22 ans, sans profession Longwy. — Albert Rampolo, 22 ans, négociant Milan, et Clemence Guiot, 25 ans, sans profession Milan.

Alphonse Vernier, 35 ans, fabricant à Roubaix et Madeleine Hassebroucq, 21 ans, sans profession, à Comines. — Henri Diérickx, 23 ans, employé de commerce à Roubaix et Julia Lotgié, sans profession, à Comines. — Alfred Hautefeuille, 28 ans, peintre à Roubaix et Louise Cormand, 27 ans, repasseuse à Croix.

Cyrille Busschaert, 23 ans, tisserand, à Roubaix, et Flore Carnotte, 22 ans, tisserand, à Wattrelos. — Pierre Ferret, 20 ans, coiffeur, à Roubaix, et Marie Tillier, 21 ans, coiffeuse, à Tourcoing. — Jules Cabaye, 28 ans, blanchisseur, rue de la Conférence, cour Cubay, 5. — Blanche Lecomte, 22 ans, couturière, rue de la Conférence, 29.

Célestin Vandorpe, 24 ans, garcon boucher, rue des Longues Haies, 86 et Marie Heblelynck, 21 ans, journalière, rue des Filatures, 26. — Victor Dupuis, 25 ans, apprêteur, rue Decrème, 163 et Marie Springael, 24 ans, bobineuse, rue Saint Amand, 58.

Louis Limborg, 30 ans apprêteur de Wasquehal c. Dhalluin et Sévérine Spebrouck 26 ans doubleuse rue de l'Epeule c. Govare — Elie Duleu 26 ans, tourneur enfer rue du Tilleul 155 et Marie Dekrop 21 ans dévideuse rue et imp. Duguesclin 35. — François Vervaeke 29 ans, charbonnier rue Marc Segain 13, et Maria Backx 28 ans épluchouse rue de Maubeuge c. Loudan.

Charles Delaplace, 24 ans, apprêteur, rue Descartes, fort Sœn, 28 et Angèle Dutranoy, 22 ans, visiteur de pièces, rue Archimède, 74. — Brunon Mullié, 24 ans, tisserand, rue des Longues Haies, cour Debouvre, 14 et Marie Boutry, 19 ans, bobineuse, même cour, 13. — Henri Terlin, 25 ans, marchand de bonneterie, rue Pierre Motte, 1 et Annette Mouchon, mêmes professions et adresse.

Adolphe Bourdon, 27 ans, battelier à Nivelle et Pauline Ghys, 24 ans, batelière à Roubaix. — Charles Spitals, 27 ans, trieur à Roubaix et Alphonsine Ritz, 25 ans, tailleuse à Tourcoing.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, Imprimerie de l'*Egalité*, 28, rue de Fives. 23